Dix-huitième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel

(27 janvier – 7 février 2014)

Cambodge

Intervention du Représentant Permanent adjoint de la France

Genève, le mardi 28 janvier 2014 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer * ainsi que la délégation du Cambodge et les remercier pour la présentation du rapport national.

La France recommande au Cambodge de :

1/ ratifier le premier protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et signer et ratifier le second protocole facultatif de ce même pacte ainsi que l'accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale ;

2/ adopter et appliquer les lois sur le statut des juges et des procureurs, sur l'organisation judiciaire et le fonctionnement des tribunaux et sur le conseil supérieur de la magistrature afin de garantir l'indépendance du système judiciaire ;

3/ poursuivre les efforts en matière foncière, notamment à travers la mise en œuvre effective et transparente des mesures d'attributions de terres ;

4/ prendre toutes les mesures nécessaires à la protection des défenseurs des droits de l'Homme, notamment en poursuivant en justice les auteurs de violences ou intimidations à leur encontre ;

5/ accorder une invitation permanente aux procédures spéciales des Nations Unies.